

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Istres.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Istres, irrigant les quartiers ouest de la ville, où se localisera l'essentiel du développement urbain et économique au cours des prochaines années. Il s'agit d'inverser la tendance à l'accroissement de la mobilité en modes mécanisés individuels sur ce territoire.

Cette ligne desservira de nombreux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale et les grands équipements générateurs de déplacements : centre-ville, la zone d'activités du Tubé et la base aérienne, le secteur commercial des Cognets et le centre éducatif et culturel des Heures Claires, les lycées, des collèges.

D'une longueur de 9 km, la ligne comptera 20 stations. Les objectifs assignés à cette ligne visent une vitesse commerciale de 20 km/h, une fréquence de 10 mn à l'heure de pointe et une amplitude de 6h à 21h. Le BHNS comprend des sites propres sur les sections où la perte de temps des bus est la plus forte, des dispositifs de priorité pour les bus à tous les carrefours à feux, des aménagements cyclables, des stations accessibles et équipées d'information voyageurs ainsi que des pôles d'échanges visant à développer l'intermodalité entre les différents modes de transport.

Les travaux doivent être engagés en 2021 et les aménagements mis en service en 2022. Le projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est estimé à 6 369 000 M€HT. La subvention du Département sollicitée, dans le cadre du Plan Mobilité, s'élève à 3 000 000 €, soit 47,1 % du coût.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL